



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élection de Miss France

Question écrite n° 40802

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de réofficialiser l'élection de Miss France. En effet, cette élection annuelle de la plus jolie des Françaises revêt un caractère de spectacle auquel nos compatriotes sont attachés depuis de longues années. Mais, cet attachement populaire est aujourd'hui quelque peu étonné, voire choqué devant le caractère contestable pris par la conduite et la tenue de cette élection. Les péripéties, notamment médiatiques des élections de ces dernières années ne sont pas venues rehausser le sérieux de cette manifestation, notamment vis-à-vis de l'extérieur. L'élection de cette ambassadrice de la beauté contribue aussi à l'image d'un pays. Il conviendrait donc, en respectant, certes l'indépendance d'initiative privée et de création artistique, que les pouvoirs publics puissent exprimer auprès de la représentante officielle de la marque « Miss France » que l'État ne peut se désintéresser complètement de voir défendue une certaine tenue de la procédure de sélection des candidates et surtout des critères de choix. De plus, comme c'est l'image de notre pays que ces jeunes femmes se doivent de porter et de mettre en valeur, il y faudrait un caractère plus officiel et donc parfois moins extravagant et donc moins polémique. Il est important d'indiquer que ce cadre existe pour de nombreux pays. Il lui demande donc de lui indiquer si elle pourrait se saisir de ce dossier.

Texte de la réponse

L'élection de Miss France est un événement de divertissement dont l'organisation relève d'une initiative privée et la diffusion d'un accord passé par ses initiateurs avec une chaîne privée de télévision. Quelle que soit la popularité de cette manifestation, elle ne peut être regardée comme s'inscrivant dans le cadre d'une mission du service public ou d'intérêt général. Dans ces conditions, l'État n'est pas fondé à intervenir pour en encadrer le déroulement.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40802

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2009, page 945

Réponse publiée le : 17 novembre 2009, page 10869